

porté à l'Hôtel-de-Ville était ouvert tous les mercredis à trois heures. On lit, dans l'almanach de 1789, les noms des quatre marchands et des quatre ouvriers, syndics maitres-gardes de la susdite corporation, qui tomba bientôt devant les réformes politiques et sociales de cette époque.

Un procès très-long eut lieu entre l'acquéreur de la susdite maison et les Dominicains, qui refusaient de céder la chapelle de la communauté des fabricants. Je n'entrerai pas dans les détails de cette affaire extrêmement compliquée, laquelle donna lieu à un grand nombre de mémoires. Ces pièces ont eu au moins l'avantage de me fournir une partie des documents dont je me suis servi pour l'histoire de la susdite communauté industrielle (1).

La suppression des corporations fut un grand fait dans l'histoire économique de la France. Cette institution qui datait de l'empire romain avait peut-être bien quelques avantages ; mais aussi elle était la négation de la liberté et fermait la porte à l'initiative individuelle, laquelle, escortée de l'intelligence, du travail et de la persévérance, est le plus sûr moyen de réussir honnêtement.

Paul SAINT-OLIVE.

(1) On trouvera quelques détails sur ce procès et l'indication des pièces judiciaires, dans le *Lyon ancien et moderne, Eglise et couvent des Jacobins* (tom. II^e, p. 395-98), par F.-Z. Collombet.

